

FUSION & PROJET "FREE ASSISTANCE" : NE SIGNONS PAS DE CHÈQUE EN BLANC !

03 février
2026

Camarades, collègues de Protelco,

La Direction accélère le mouvement. Entre la fusion des entités (Certicall, Equaline, Centrapel vers MCRA, puis vers Protelco) et la signature imminente d'un accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels), l'avenir de nos conditions de travail se joue maintenant.

La CGT Protelco a pris ses responsabilités en déclenchant une expertise légale pour "Projet Important". Voici pourquoi cette démarche est votre meilleure protection.

1. L'EXPERTISE : NOTRE RADAR DANS LE BROUILLARD

Le CSE, à l'initiative de la CGT, a mandaté le cabinet Technologia, expert indépendant et agréé.

Leur mission : Analyser à la loupe les impacts réels de la fusion sur :

- L'organisation harmonisée des services.
- La charge de travail future et les risques psychosociaux (stress, fatigue, perte de repères).
- Le maintien de vos collectifs de travail.

Participez sans crainte : L'expert réalise actuellement des entretiens (via Teams). Votre participation est volontaire et la confidentialité est totale. Tous les échanges sont anonymisés et couverts par le secret professionnel : aucune information individuelle ne remonte à la Direction.

 Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.

Section CGT Protelco

8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS : Sylvie : 06 15 08 28 63, Stéphane : 06 07 16 53 57, Romain 06 84 34 79 47

Site : www.cgt-protelco.fr Mail : ds@cgt-protelco.fr



FUSION & PROJET "FREE ASSISTANCE" : NE SIGNONS PAS DE CHÈQUE EN BLANC !

2. GEPP : POURQUOI LA PRÉCIPITATION DE LA DIRECTION ?

03 février
2026

La Direction souhaitait nous voir signer l'accord GEPP dès le 30 janvier 2026.

Pourquoi une telle urgence alors que le rapport d'expertise ne sera rendu le 10 février 2026 ?

Le piège du calendrier "Express" :

- Neutraliser l'expertise : Une signature anticipée pourrait empêcher l'usage des conclusions du rapport pour négocier de meilleures garanties.
- Un accord déconnecté : La GEPP actuelle risque d'être insuffisante face aux menaces réelles (doublons ou suppressions de postes) que l'expert pourrait identifier.
- La "Parade" Juridique : La Direction met en avant des clauses de maintien des acquis pour nous rassurer, mais cela reste une signature "les yeux fermés".

L'AVIS DE L'EXPERT : La prudence s'impose. Signer avant d'avoir les conclusions de l'enquête, c'est se priver d'un bouclier indispensable pour l'avenir.

3. NOTRE STRATÉGIE : LA PROTECTION D'ABORD

La CGT ne cherche pas à bloquer pour le plaisir, mais à sécuriser la transition.

Ce que nous ferons avec le rapport d'expertise (février 2026) :

1. Un avis motivé et argumenté : Nous nous appuierons sur les preuves de l'expert pour rendre un avis officiel et peser face à la Direction.
2. Exiger des mesures de prévention : Si des risques (surcharge, perte de repères) sont identifiés, nous exigerons des mesures d'accompagnement immédiates.
3. Un bouclier pour l'avenir : Ce rapport servira de document de référence pour protéger tout salarié dont les conditions de travail se dégraderait après la fusion.

NE SUBISSEZ PAS, AGISSEZ !

Attendre les conclusions de l'expertise, c'est refuser de brader votre avenir social. Cette expertise est un droit fondamental pour votre protection.

Voter CGT, c'est choisir la transparence et la sécurité.

Le Collectif Fédéral CGT FAPT de Protelco

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.

Section CGT Protelco

8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS : Sylvie : 06 15 08 28 63, Stéphane : 06 07 16 53 57, Romain 06 84 34 79 47

Site : www.cgt-protelco.fr Mail : ds@cgt-protelco.fr

